



CONSULTATION NATIONALE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

**Contribution du Collectif des Associations Partenaires de l'École
(C.A.P.E.)**

**Coordination des associations éducatives et pédagogiques laïques
Partenaires de l'École publique.**

DES ENJEUX ÉDUCATIFS, SOCIAUX, SOCIÉTAUX, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES, IDÉOLOGIQUES...

Un lien étroit entre la société et le temps scolaire...

Le temps de l'École a toujours été défini selon des enjeux très divers et les rythmes scolaires soumis à des intérêts et intentions bien souvent contradictoires oubliant celui des élèves.

Ainsi, de la période de son développement et de son renforcement aux débuts de la III^e République à celui de la prise en compte d'une conception sociale des vacances au cours du XX^e siècle, les durées de l'année, de la semaine et de la journée scolaires ont été à plusieurs reprises modifiées. Rappelons qu'en 100 ans, la durée de l'année scolaire à l'école primaire a été divisée par 1,5, de 1 338 heures au début du XX^e siècle à 864 heures aujourd'hui. Cette diminution du nombre d'heures correspond par ailleurs à une diminution du nombre de jours d'école, de cinq jours pleins à quatre seulement aujourd'hui, soit 144 jours d'école. La place de l'éducation hors école s'est donc largement accrue, dans les structures d'accueil éducatif de proximité, qui peuvent être ouvertes plus de 1 650 heures par an, dans les familles, souvent plus disponibles du fait de la diminution du temps de travail des salariés mais aussi au travers des nouveaux médias, télévision d'abord, internet de nos jours.

Depuis le début des années 1980, des politiques et différents dispositifs publics ont mis en œuvre des aménagements des temps de l'enfant, réfléchis notamment à partir des travaux scientifiques de la chronobiologie et de la chrono psychologie.

Un apport scientifique...

Certains chercheurs estiment que la capacité d'attention est de l'ordre d'un quart d'heure pour un enfant de 6 ans, d'une demi-heure pour un adolescent de 14 ans et ne peut dépasser une heure pour les plus âgés. Sur la base de ces résultats, ils préconisent une alternance entre les activités réclamant une forte concentration et celles qui mettent en jeu une observation détendue et un plafonnement des activités scolaires à 3 heures par jour jusqu'à 8 ans, 4 heures à 10 ans et 5 heures à 11 ans.

Nous estimons pour notre part que les débats sur la fatigue des élèves et le temps scolaire se réduisent trop souvent au problème de la mesure de la durée maximale d'attention des élèves et du nombre de fois qu'on peut répéter cette durée dans une journée, une semaine... C'est découper et morceler les contenus en petits fragments assimilables, ce qui va à l'encontre des découvertes pédagogiques sur l'unité de la tâche, qui permettent de lui donner tout son sens, son intérêt et donc de développer la motivation de l'apprenant. Richesse et densité plutôt que durée.

Les temps et rythmes scolaires ne sont pas des catégories biologiques. Même s'il existe des processus de maturation biologique et physiologique, tout comme il existe des rythmes et alternances biologiques, ceux-ci restent liés aux repères et structures sociaux et culturels.

Une diversité de temps à prendre en compte...

Tout élève est un enfant, un adolescent. Il faut que les adultes dépassent leurs intérêts personnels ou corporatistes pour travailler sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants

et adolescents en incluant tous les temps : familial, sociétal, scolaire, sommeil, restauration, inactivité, etc. Ils doivent donner la priorité à l'intérêt général des enfants, des adolescents et à leur éducation.

Le temps scolaire occupe $\frac{1}{4}$ du temps d'une journée d'un enfant et seulement 10 % d'une année. Et pourtant c'est autour de ce $\frac{1}{10}$ qu'est organisé son emploi du temps, incluant les temps de transport, la garderie, la restauration scolaire, l'étude, les pratiques culturelles et sportives, sans oublier les devoirs à la maison, cette façon d'exporter du temps scolaire.

Repenser la journée scolaire, c'est penser la journée de l'enfant dans sa globalité. Elle doit articuler tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires, culturels, etc.). Plusieurs temps tissent celui de l'éducation : les temps de réception, les temps de tâtonnement, les temps de relation, les temps d'expression, les temps de création, les temps libres. Tous ces temps s'imbriquent les uns dans les autres, vivent dans tous les champs disciplinaires et permettent de ne pas opposer les savoirs dits « fondamentaux » aux savoirs artistiques, sportifs, qui seraient distribués d'une manière aléatoire et inégalitaire selon les gestions territoriales de ces « hors-temps » scolaires.

L'organisation hebdomadaire multiplie les occasions d'être occupés, encadrés, éduqués, cultivés, entraînés en sport, en musique, en danse. Le « rien », la rêverie sont suspects, car incontrôlables et donc dangereux. On propose également, et de plus en plus d'école après l'école (stages de remises à niveaux, écoles ouvertes, aide personnalisée, accompagnement éducatif...). Il ne suffit pas d'allonger les journées scolaires, de faire refaire les leçons le soir, pendant les vacances, de redoubler son année pour accroître les apprentissages.

La réflexion ne peut être réduite à la seule réforme des horaires scolaires (journée, semaine, année...). Elle doit prendre en considération tous les temps, ceux de l'enfant, mais également ceux des adultes, les espaces et lieux de vie où ces temps se déroulent, les démarches pédagogiques, dans l'école et hors l'école.

Des inégalités sociales, territoriales, économiques...

En postulant l'existence de « rythmes » inhérents aux individus, on contribue à faire de cette hétérogénéité un phénomène naturel auquel l'école devrait s'adapter en organisant des scolarités et des parcours à plusieurs vitesses. Sous couvert de différences biologiques, on entérine les inégalités sociales face au savoir et à la formation. Ne penser le temps scolaire qu'avec des activités susceptibles de s'adapter à ce que sont les enfants au lieu de leur permettre de se transformer renforce les inégalités préexistantes à l'action éducative.

Les milieux « favorisés » sont satisfaits de l'usage qu'ils font de leur temps libre, les milieux « défavorisés » en profitent beaucoup moins : difficultés financières, moindres disponibilités de temps du fait des horaires de travail, des contraintes de transports, ... Cette exclusion par le temps concerne surtout les enfants les plus distants du système scolaire, les plus concernés par les « difficultés scolaires », le décrochage.

S'il convient de reconnaître la contribution des collectivités territoriales à l'éducation, l'État ne peut se défaire d'une part de ses responsabilités sur les collectivités locales : ce transfert accroît les inégalités entre enfants et adolescents de communes riches et de communes pauvres. Si le cadrage national n'est pas assez fort, la décentralisation peut conduire à des inégalités. Un cadre de principes applicables pour tous les enfants et adolescents, quels que soient leurs territoires de vie, est pleinement de la responsabilité de l'Etat.

LES RYTHMES SCOLAIRES, C'EST AUSSI UNE QUESTION DE PÉDAGOGIE !

Redisons-le, l'activité intellectuelle demandée aux jeunes pour apprendre, accroître leurs connaissances, développer des compétences, élargir et diversifier leurs pratiques culturelles, se former à la citoyenneté ne peut se résumer à une question d'heures de travail scolaire plus ou moins bien réparties sur la journée, la semaine, l'année. Les apports de la chronobiologie et de la chrono psychologie sont à prendre en compte, mais dans une approche globale et dynamique des temps d'apprentissage des jeunes.

Du temps pour apprendre...

Donner le temps d'apprendre, c'est articuler les temps de la découverte, de la compréhension, de la confrontation à l'existant, du réinvestissement, de l'assimilation ; c'est recourir à des dispositifs pédagogiques variés qui sollicitent, de multiples façons, l'attention des élèves. L'apprentissage n'est pas la conséquence immédiate de l'activité. Des temps de latence, tout comme les temps de rêveries, sont nécessaires à l'assimilation. Apprendre est une activité complexe qui nécessite de donner du temps à l'apprenant. Ce que l'on sait des variations des capacités des enfants au cours de la journée ou de l'année scolaire ne doit pas induire une hiérarchisation des contenus d'apprentissage : pour caricaturer, les disciplines jugées « fondamentales » systématiquement placées aux « pics de vigilance », les activités physiques ou culturelles « ludiques » à la pause méridienne ou en fin de journée. C'est le degré de difficulté des activités proposées qui doit être pris en compte, quels que soient leurs domaines.

Des temps pour apprendre...

Les natures des apprentissages sont multiples. Dans un établissement scolaire, un enfant n'apprend pas que des disciplines scolaires. Tous les temps du jeune sont source d'apprentissages : temps scolaire, temps récréatifs, temps familiaux, temps périscolaire, temps des vacances. Ces temps sont, tous, aussi importants les uns que les autres et participent chacun à leur façon à la construction de l'individu, à la découverte d'un monde complexe.

Les établissements scolaires sont des lieux de vie où les associations partenaires de l'école publique laïque participent à la construction des réponses éducatives et contribuent pleinement à l'assimilation des objectifs du socle commun lors des temps périscolaires, des temps relatifs à la vie démocratique de l'établissement scolaire, dans les associations d'élèves, les foyers lycéens. Il est nécessaire de laisser aux jeunes le temps et l'opportunité de pouvoir aussi se construire dans ces moments-là.

Apprendre le temps...

L'appropriation de l'espace et du temps est un apprentissage en soi. Le jeune apprend à gérer son emploi du temps, à trouver son rythme. Même si les rythmes gagnent à être réguliers, connus et maîtrisés par les enfants, l'organisation du temps des apprentissages doit également laisser la place à l'inattendu, à l'exceptionnel, à la souplesse des besoins de chacun.

Ainsi, le temps doit être une variable d'action à part entière, au service des apprentissages des enfants. Les acquis de la recherche comme des innovations pédagogiques doivent être mis en valeur dans la formation des professionnels de l'éducation pour l'organisation des temps de vie collective (temps d'accueil, alternance des activités, etc.), comme dans la progression des apprentissages (temps de la découverte, de l'assimilation, de la médiation, etc.).

Le temps... une ressource pédagogique...

La gestion du temps doit être intégrée dans les projets d'établissement scolaire, en concertation avec les acteurs locaux, pour aborder explicitement :

- des éléments concernant la progression des apprentissages et de leur évaluation,
- les principes et les modalités de mise en œuvre des emplois du temps : durée des séances, des séquences,
- la mise en œuvre de projets particuliers,
- l'organisation de temps de concertation, de régulation,
- une réflexion et une coordination sur le temps de travail prescrit hors de l'école.

À l'échelle du système éducatif, l'organisation des cycles d'apprentissages, de parcours individuels et singuliers dans les cycles eux-mêmes doit permettre aux professionnels d'agir de façon plus souple sur l'organisation des apprentissages.

LES RYTHMES SCOLAIRES : UN ENJEU D'UNE ÉDUCATION PARTAGÉE

Une diversité d'acteurs à mobiliser...

Comme on l'a vu, la réussite éducative se joue autant sur le temps scolaire que sur les temps d'éducation non formelle et informelle, où peuvent se développer et se renforcer une grande variété de connaissances et de compétences, notamment des compétences sociales et civiques, et des compétences d'autonomie et d'initiative. Ces compétences, qui vont au-delà des disciplines scolaires traditionnelles, ont vu leur importance reconnue par la loi d'orientation sur l'École autour du socle commun de connaissances et de compétences.

Si cette approche invite à la reconnaissance de l'importance de l'ensemble des acteurs éducatifs des différents temps de vie et de travail des enfants et des jeunes, se pose ainsi la question de l'articulation de leurs interventions à l'échelle des territoires.

La prise en compte globale des rythmes pose en effet de manière incontournable la question de la reconnaissance et de l'articulation (voire la cohérence) d'acteurs de professionnalités et de légitimités différentes autour de projets communs.

À un moment où les enjeux de performance scolaire l'emportent sur une approche éducative globale, il a un risque important de « scolarisation » de ces temps éducatifs qui ont leurs approches et logiques propres, non moins nécessaires à la réussite des jeunes.

Les temps, au cœur du Projet local d'Éducation...

Au-delà du souci légitime de la réussite scolaire, la mise en œuvre d'un véritable « accueil éducatif », une attention collective portée à l'enfant, à l'adolescent et à leur éducation, concerne l'ensemble des espaces éducatifs, mais aussi les espaces de participation et les espaces publics susceptibles de recevoir les jeunes. Il permet de préciser la complémentarité entre rythmes scolaires et rythmes sociaux, entre les espaces contribuant à l'accès à une diversité d'apports, de repères, de valeurs.

Cette préoccupation doit être le pilier central d'un projet local d'éducation articulant les projets des établissements scolaires et les projets des différents et nombreux organisateurs d'activités éducatives

Dans cette logique, l'approche par les rythmes a été, depuis plus de 25 ans, à la base de l'élaboration de projets partenariaux de territoires prenant en compte la responsabilité partagée en matière d'éducation : depuis les CATE, ARVEJ jusqu'aux contrats éducatifs locaux, contrats enfance jeunesse, etc. Déconcentration et décentralisation ont ainsi consacré la place incontournable des collectivités locales, des associations et des parents dans ces projets partagés.

Un cadre national de principes pour tous...

Si l'approche territoriale permet de mieux répondre à des contraintes spécifiques (transports, configuration sociodémographique), une trop forte autonomie de la décision locale poserait néanmoins le problème de l'égalité d'accès à une éducation globale de qualité (inégalités de moyens ou d'investissements des collectivités dans l'éducatif, inégalités de ressources des familles, etc.).

Il importe donc de pousser la réflexion sur une politique nationale, posant un cadre d'exigence en matière de rythmes et d'acteurs, mais permettant des adaptations locales, tout en étant garante de l'équité entre territoires. Dans sa responsabilité, **l'État doit poser un cadre de principes applicables pour tous les enfants, adolescents, jeunes**, quels que soient leurs territoires de vie. C'est la garantie de l'égalité républicaine.

Pour tenir compte des évolutions dans la construction des réponses éducatives, **ce cadre doit permettre la définition de politique d'aménagement des temps éducatifs dans le cadre de projets locaux d'éducation qui associent tous les acteurs éducatifs.**

Une politique publique scolaire et périscolaire...

Afin de préciser ce cadre, **l'État doit aujourd'hui préciser le périmètre du système éducatif public.** Au regard des évolutions, ce **périmètre recouvre aujourd'hui tant les temps scolaires que les temps appelés traditionnellement périscolaires.** Il convient aujourd'hui de fixer dans le cadre national **l'obligation d'organisation de structures d'accueil périscolaires** dans les projets qui seront mis en œuvre territorialement. Il convient également que ce cadre n'abandonne pas aux seules familles les temps extrascolaires et que soient réaffirmées les politiques mises en œuvre, par la CNAF notamment, sur ces temps.

L'État doit enfin fixer un temps scolaire hebdomadaire qui doit être organisé territorialement en cohérence et complémentarité avec les temps périscolaires, et, en conséquence, avec les temps annuels de vacances. Il convient de laisser la nécessaire souplesse sur les temps quotidiens et le nombre de demi-journées de classe dans la semaine afin que les acteurs locaux puissent **construire un aménagement des différents temps quotidiens en fonction des besoins éducatifs et sociaux spécifiques des territoires :** sans cette souplesse, les projets seront, de fait, construits autour du temps scolaire.